



Rigaud

Province de Québec
Ville de Rigaud
MRC de Vaudreuil-Soulanges

PROMULGATION - ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2020, le conseil a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 372-2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 695 000 \$ (parapluie)**

L'objet de ce règlement est de décréter des dépenses et un emprunt pour des dépenses liées aux bâtiments municipaux et aux parcs et espaces verts.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue du 9 juin au 23 juin 2020.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 24 août 2020.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 106 de la rue Saint-Viateur, durant les heures d'ouverture ou dans le site Internet de la Ville.

☐ Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
J0P 1P0

☐ Garage
municipal
34, rue de la
Coopérative

☐ Caserne de
pompiers
7, rue Jules-A.-
Desjardins

☐ Bibliothèque
102, rue Saint-Pierre

Donné à Rigaud, ce 25 août 2020.

Camille Primeau, LL. B., LL. M.
Greffière

Téléphone :
450 451-0869
Télécopieur :
450 451-4227